



## DEMANDE DE PRIME A L'ETABLISSEMENT

Depuis le 1 octobre 2020, les primes ne sont plus versées en euros mais en chèques commerces du même montant. Ces chèques commerces sont à dépenser dans le réseau de commerçant local berchemois. Pour bénéficier de ces chèques commerces, inscrivez-vous sur la plateforme en ligne [www.chèquescommerces1082.be](http://www.chèquescommerces1082.be)

Etablie par :				
Nom			Prénom	
Domiciliée à Berchem-Sainte-Agathe,				
Date de naissance	... .. / ... .. / ... ..	Tel / GSM		
Mail :				

Personne avec laquelle le demandeur vit maritalement :				
Nom			Prénom	
Date de naissance	... .. / ... .. / ... ..	Nombre d'enfants à charge du/des demandeurs		

Adresse de l'habitation pour laquelle la prime est demandée :	
Berchem-Sainte-Agathe,	

Date de la signature de l'acte authentique d'acquisition ou de la première occupation de l'habitation	
(Date officielle – voir point 7.1 )	... .. / ... .. / ... ..

Date de réception service finances

Date
Signature du demandeur

